



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat
2m2c, quel avenir ?

Président : Barbey Stéphane (Les Verts)
Membres : Christian Bécherraz (SOC)
Grégoire Furrer (PLR)
Irina Gote (SOC) remplacé par Olivier Gfeller
Yanick Hess (PLR)
Anthony Huys (SOC)
Franco Meichtry (UDC)
Jean-Baptiste Piemontesi (PLR)
Christophe Privet (ML)
Bibiana Streicher (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission a consacré une séance à l'étude de la prise en considération ou non du postulat de Monsieur Christophe Privet « 2M2C quel avenir ? »

Cette séance a eu lieu le 11 février 2013 à la villa Mounsey à Montreux.

La Commission remercie Mme Edith Willy conseillère municipale en charge de la Direction économie, culture et tourisme, et M. Pascal Friedemann, chef de service, pour leur présence et leurs réponses aux questions posées.

Elle a pris acte de l'absence excusée de Monsieur le syndic.

Monsieur Stéphane P. Barbey a été confirmé comme Président de la Commission.

Aucune déclaration n'a été faite concernant des intérêts particuliers dans cette affaire.

Monsieur le président expose en préambule que le centre des congrès, appelé dorénavant le 2M2C, par les différentes fonctions qu'il remplit et les activités qu'il a engendrées, a fait notamment naître un ensemble de petites et moyennes entreprises très actives sur le plan économique, ce qui représente des emplois et des revenus.

Mme Edith Willy, conseillère municipale, communique à la commission que la municipalité qu'elle représente est tout à fait d'accord avec le postulat.

En effet, le futur du 2M2C, activités et bâtiments, est une préoccupation de la municipalité.

Elle a d'ores et déjà demandé que le conseil d'administration mandate un bureau spécialisé afin d'étudier les différentes perspectives possibles des relations économiques pour ce complexe, et des orientations nécessaires à prendre.

Sur la base de cette étude, elle déposera sous la forme probable d'un rapport préavis un projet pour le 2M2C.

Ce rapport préavis explicitera au conseil comment la municipalité entend développer le centre et ainsi répondra au présent postulat ainsi qu'à son obligation d'effectuer un tour d'horizon de la situation du 2M2C tous les trois ans.

Dans ce cadre, il n'est pas prévu de statuer sur un jazz café.

Vu les délais de l'expertise et de son analyse par la municipalité, cette dernière rendra son rapport préavis à la fin de l'année en cours ou au début de 2014.

Madame la conseillère municipale confirme que les investissements prévus pour les années prochaines se montent à environ 25 millions de francs.

Le postulant expose les motivations qui l'ont conduit à déposer son postulat.

Il relève d'emblée qu'une grave crise économique a conduit à une baisse du nombre des congrès et des manifestations au sein du 2M2C ; les négociations pour définir le prix des prestations du 2M2C sont plus difficiles et tendent à baisser le prix final.

Il en déduit qu'il faut que la culture prenne le dessus ; il souligne la concurrence de l'EPFL et Beaulieu ; il constate que la société d'exploitation du 2M2C est en état de sous-investissements, car elle n'a pas d'argent en réserve et que les besoins en financement s'élèvent à au moins 25 millions.

Dès lors, faut-il vraiment investir dans les congrès ?

Il indique qu'un Montreux jazz café manque à Montreux ; pourquoi ne serait-il pas établi au NED ?

Le postulant demande que soit faite une étude sur les retombées économiques résultant de l'activité du 2M2C ; à sa connaissance, celle-ci ont été établies par une enquête réalisée en 2003 à un montant 20 millions de francs environ pour la zone couvrant Genève à Bex.

Il demande également que soit examinée la transformation de la société anonyme existant actuellement en fondation, les subventions se montant par année à entre 4 et 5 millions de francs.

Une conseillère ajoute qu'une autre difficulté économique est la cherté du franc suisse, qui gonflent artificiellement les factures.

Faire venir des congrès à Montreux est donc une opération difficile, mais néanmoins source de revenus, ce qui n'est pas le cas de la culture, qui doit être soutenu par la commune.

Le 2M2C est un besoin, y compris pour des activités comme les manifestations sportives.

Un autre conseiller souligne que la sécurité du bâtiment doit être améliorée impérativement et que ces frais devront être engagés.

La réalisation d'un jazz café nécessite des places de parc qui font défaut actuellement ; le coût connu pour construire un parking est de 15 millions de francs.

L'approche concernant le 2M2C doit être polyvalente et le 2M2C doit être considéré comme un outil au service de la stratégie de la ville, et non au service de la seule hôtellerie, à propos de laquelle il faut se demander également ce qu'elle fait en faveur du 2M2C.

Cette stratégie doit être globale et entreprise sur le plan régional, Montreux se trouvant être au centre de la région, entre Vevey et le Chablais.

Ce régionalisme est reconnu et entraîne une participation financière des autres communes bénéficiaires ainsi que du canton de Vaud ; les 25 millions de francs d'investissements prévus seront ainsi diminués de cette

participation financière.

Pour gérer de manière profitable l'outil 2M2C, il faut de la passion et une vision.

Il se trouve des institutions bien plus importantes que le 2M2C sur le marché ; il est donc indispensable que les spécificités du 2M2C soient reconnaissables et attractives.

Un autre conseiller intervient en tant qu'utilisateur du 2M2C.

Pour lui il est indispensable de savoir ce que l'on veut faire et pour cela, il faut se projeter dans 20 ans.

La première force du 2M2C est son image reconnue dans le monde entier grâce à la culture.

Cette image doit servir à l'organisation de différents événements.

Il convient aussi d'examiner les raisons des échecs, comme le départ de Sundance à Lausanne récemment.

Il est nécessaire d'avoir du courage et de faire preuve de beaucoup de bonne volonté.

Le 2M2C doit continuer à fonctionner avec une mixité d'utilisation ; il doit s'agir d'un centre culturel dans lequel a lieu des congrès ; le 2M2C consacre plus de 100 jours à la culture.

Il est également possible d'organiser des assemblées générales avec des prestations très pointues.

Sur le plan de la saison culturelle, il serait possible d'y intégrer le NED.

Il convient également d'ouvrir une réflexion sur la proportion entre les collaborateurs spécialisés sous contrat avec le 2M2C et les collaborateurs avec un statut de temporaire.

Un restaurant permanent devrait être réalisé, afin d'éviter les coûts importants de montage et de démontage actuels ; il est presque toujours nécessaire d'avoir un restaurant lors de manifestations.

Avec un quoi, le 2M2C, il faut un comment et une évolution ; le plus important est de réaliser une bonne rationalisation.

Aujourd'hui, le Montreux jazz festival a ses bureaux au sein même du 2M2C ; il serait utile dans le sens de ce qui précède que les grandes organisations aient également leurs bureaux, ce que l'agencement actuel des bâtiments ne permet pas.

Il est relevé qu'il est difficile d'organiser des manifestations sportives à Montreux vu la cherté des chambres d'hôtel et souvent leur dispersion ; il manque également un organisme unique à qui s'adresser alors qu'actuellement un organisateur doit faire face à de multiples intervenants.

Les organismes partenaires font de grands efforts afin de gagner des clients pour le 2M2C.

Conclusion

Au vote c'est par 10 voix contre 0, soit à l'unanimité, que la Commission vous demande d'accepter la prise en considération du postulat de M. Christophe Privet « 2M2C, quel avenir ? » et de le transmettre à la municipalité pour étude et rapport.

10 oui, 0 non, 0 abstention.

Le président-rapporteur
Barbey Stéphane (Les Verts)